





# Projet pédagogique de la formation Educateur Spécialisé



Mai 2019

Institut Régional du Travail Social Champagne-Ardenne 8 rue Joliot-Curie – 51100 Reims tél : 03 26 06 22 88

fax: 03 26 06 82 56

<u>irtsca@irtsca.fr</u> <u>www.irtsca.fr</u>

# **SOMMAIRE**

Pré	Préambule		
I.	Du mét	ier au diplôme reconnu de niveau II (licence)	Page 4
II.	Approcl	he générale de la formation Educateur Spécialisé à l'IRTS-CA	Page 6
	1) La for	mation théorique	
	2) La for	mation pratique	
	a) b) c)	En première année En deuxième année En troisième année	
	3) Les ép	preuves de certification	
III.	Modalit	tés pédagogiques à l'IRTS-CA et dans la formation ES en particulier	Page 13
	1) Implic	cation du référent de parcours, travail de groupe et accompagnement individuel	
	a) b) c)	Une équipe pédagogique, des référents de parcours Du collectif pour une pédagogie adaptée Du parcours personnalisé à l'accompagnement individuel	
	2) Les es	paces de rencontre	
	d) e)	La visite de stage Les réunions avec les référents	
	3) De la	représentation à la coopération pour une démarche qualité	
Con	iclusion		Page 18

### **Préambule**

La formation d'éducateur spécialisé s'inscrit pleinement dans la définition du travail social du Code de l'action social et familial (décret N°2017-877 du 6 mai 2017 et codifié à l'article D. 142-1-1) dans la mesure où la formation est conçue pour respecter les objectifs visés du travail social, elle s'appuie sur des principes éthiques, déontologiques et sur le respect des valeurs et des personnes accompagnées dans leur singularité et leur dignité. Les savoirs enseignés relèvent de plusieurs disciplines universitaires. Ils allient théorie et pratique et les personnes accompagnées y ont leur place.

« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière.

Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social. »<sup>1</sup>

La pédagogie qui accompagne la professionnalisation des étudiants appelle les formateurs à transmettre des valeurs intrinsèques au métier d'éducateur spécialisé qui demande respect et considération des personnes concernées. Les apprenants accueillis chaque année à l'IRTS de Champagne-Ardenne découvrent souvent un secteur d'activité et une posture professionnelle nécessaire à la confrontation avec les personnes en situation de vulnérabilité et les terrains professionnels.

L'IRTS-CA dispense des enseignements spécifiques et les accompagne alors dans un travail de conceptualisation de leurs pratiques pour que celles-ci fassent sens dans l'acquisition des compétences et ainsi les prépare à l'obtention du diplôme d'Etat.

In fine, les futurs éducateurs spécialisés apprennent tout au long de leur cursus de formation à "théoriser leur pratique et à pratiquer leur théorie".

3

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Art. D. 142-1-1 code de l'action sociale et des familles

### I. Du métier au diplôme reconnu de niveau II (licence)

« L'éducateur.trice spécialisé.e est un.e professionnel.le du travail social. Il.elle exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il.elle accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion. L'éducateur.trice spécialisé.e intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il.elle favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il.elle s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes. »<sup>2</sup>

Les professionnels du travail social développent des compétences et des savoir-faire spécifiques qui évoluent au rythme des transformations sociétales.

Les éducateurs spécialisés exercent un métier de la relation et leur formation s'appuie sur l'acquisition de compétences spécifiques. Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, comme tous ceux du secteur social et médico-social, a été réformé pour répondre au mieux aux évolutions du secteur et des publics.

Depuis sa création en 1967, le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé est réformé régulièrement.

Le décret 67-138 du 22 février 1967, institue officiellement le diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES). Il fixe les modalités de sélection et de formation des éducateurs, d'organisation des examens pour l'obtention du diplôme. Il fixe également les règles d'inscription des élèves et l'agrément des centres de formation. Cette formation comprend 15 mois de formation théorique et 15 mois de stage. Les compétences sont centrées sur la relation éducative.

L'arrêté du 6 juillet 1990 propose une formation à une pratique professionnelle de l'éducation spécialisée dispensée en 1450 heures et quinze mois (soit soixante-sept semaines) de stages.

Les principales modifications introduites par le décret de 1990 sont la valorisation du droit et, au niveau du diplôme, des épreuves destinées à vérifier les connaissances des candidats.

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 conduit à l'obligation de rendre le diplôme accessible par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience. L'arrêté du 12 mars 2004 crée un référentiel de compétences et rend compatible le diplôme d'éducateur à cette voie d'accès de qualification.

A partir de 2007, la formation est structurée autour de quatre domaines de compétences auxquels répondent des domaines de formation organisés en un référentiel de formation.

Apparaissent alors des domaines de compétences spécifiques liés à l'intervention éducative.

En 2018, avec un vote favorable prononcé en janvier, la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC) entérine la réingénierie des diplômes du travail social de niveau III. Le décret d'application est publié le 23 août 2018 pour une mise en œuvre au 1er septembre 2018. Avec les premiers étudiants entrant en formation en septembre 2018, le DEES (comme le DEETS, DEEJE et DEASS) sera de niveau II pour les candidats diplômés en 2021. Avec l'obtention du diplôme d'Etat, le grade licence leur sera donc acquis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Références : Code de l'action sociale et des familles : articles D.451-41et D.451-41-1

A compter de cette date, la formation d'éducateur spécialisé bénéficie de compétences communes identiques (relatives aux domaines de compétences 3 et 4) et de compétences partagées (relatives aux domaines de compétences 1 et 2) avec l'ensemble des formations en travail social de niveau II. Il s'agit d'un socle commun de compétences et de connaissances.

L'IRTS-CA a été accrédité par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par arrêté du 15 janvier 2019 pour dispenser la formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

La convention de partenariat signée le 15 mars 2019 entre l'Université de Reims Champagne-Ardenne et l'IRTS-CA permettra de mettre en œuvre cette réforme et de faciliter les parcours divers des étudiants.

#### II - La formation

De manière générale, la formation s'inscrit dans une dimension institutionnelle globale visant à développer une culture commune avec l'ensemble des formations de niveau II propre à favoriser la coopération et la complémentarité entre travailleurs sociaux.<sup>3</sup>

Conformément au référentiel de formation (arrêté du 22 08 2018 relatif au DEES), la formation préparatoire au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé comporte 1450 heures de formation théorique et 2100 heures de formation pratique.

Cette formation a une amplitude de 6 semestres permettant l'acquisition progressive de compétences à hauteur de 180 crédits européens (ECTS). Elle fait appel aux technologies de l'information et de la communication et se dispense sur site ou à distance pour certains contenus comme l'apprentissage des langues vivantes (français, anglais).

L'admission en formation s'appuie sur l'appréciation des sept critères nationaux attendus chez les candidats pour une entrée en formation en référence à l'Arrêté du 10 janvier 2019 :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde.
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe.
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite.

Ces éléments doivent apparaître dans un dossier élaboré par le candidat et sont évalués pendant un entretien, d'une durée de trente minutes, réalisé auprès de deux formateurs.

En plus de satisfaire à la sélection en terme de prérequis, les candidats doivent être titulaires du baccalauréat. Deux modalités d'inscriptions à l'épreuve d'admission existent. Il s'agit d'une inscription sur « Parcoursup » pour trois catégories de postulants : lycéens, étudiants et apprentis et d'une inscription en ligne sur le site internet de l'IRTS-CA ou en direct auprès du service admission de l'IRTS-CA pour les demandeurs d'emploi et les salariés.

Chaque année, une soixantaine d'apprenants fait son entrée en formation. Le profil de ces entrants est donc diversifié car ils peuvent être lycéens post bac, étudiants, demandeurs d'emploi et salariés. Le Conseil Régional finance un quota de 59 places, ce qui représente la majorité des étudiants. Les autres sont en situation d'emploi ou d'apprentissage.

L'acquisition de connaissances théoriques se réalise essentiellement de manière transversale avec les autres formations de niveau II (EJE, ETS, ASS). Le partage des enseignements par l'ensemble des étudiants permet alors de développer, dès le début de la formation, « une culture commune propre à favoriser la coopération et la complémentarité entre travailleurs sociaux ».<sup>4</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Références : décret n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social qui précise les dispositions relatives au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social, Art. D. 451-8 du chapitre unique du titre V du livre IV du code de l'action sociale et des familles.

#### 1) La formation théorique :

Conformément à l'arrêté du 23 août 2018, la formation se décline en quatre domaines de formation :

- Domaine de formation n°1 : La relation éducative spécialisée
- Domaine de formation n°2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
- Domaine de formation n°3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- Domaine de formation n°4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

La déclinaison de ces quatre domaines de formation est la suivante :

#### > **DF1 : La relation éducative spécialisée** (500 heures)

Ce premier domaine apporte aux étudiants des connaissances théoriques sur l'histoire du travail social et de l'éducation spécialisée, la relation éducative, la personne, la personne et le groupe, les individus, les groupes et la société et enfin, les problématiques spécifiques des publics concernés.

Les positionnements professionnels visés par le contenu de formation sont :

- Elaboration d'une posture éthique, analyse des pratiques professionnelles et réflexivité
- Positionnement dans les situations à risques ou d'urgences
- La référence éducative

Ce domaine se décline en 22 modules de formation répartis sur les trois années de formation.

#### > DF2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé (400 heures)

Ce second domaine est relatif au projet éducatif dans son ensemble. Il permet aux apprenants d'acquérir des connaissances sur les supports et les cadres du projet socio-éducatif spécialisé, ainsi que l'accompagnement de la personne et du groupe dans son projet.

Les positionnements professionnels visés par le contenu de formation sont :

- Elaboration d'une posture éthique, analyse des pratiques professionnelles
- Positionnement dans le projet éducatif et son analyse

Ce domaine se compose de 14 modules de formation répartis sur les deux premières années de formation. Des temps (60h) de médiation collective (6 à 7 étudiants) en immersion sur les terrains professionnels permettent la conception et la mise en œuvre d'un projet socio-éducatif à dimension culturelle, artistique, ou autre, auprès des personnes accompagnées.

# **DF3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle** (300 heures)

Le troisième domaine de formation est inhérent au travail en équipe et à la communication dans une dimension professionnelle. Ce domaine traite des théories de la communication, la communication en travail social, le travail en équipe et la dynamique institutionnelle, les écrits professionnels, les réunions et enfin cible l'apprentissage d'une langue vivante étrangère sur un registre professionnel.

Les positionnements professionnels visés par le contenu de formation sont :

- Ethique de la communication
- Droits des usagers
- Secret professionnel dans la communication orale et écrite

- Place du professionnel dans la communication dans le service, l'établissement et l'institution
- Analyse de pratiques professionnelles, réflexivité

Ce domaine se décline en 12 modules de formation répartis sur les trois années de formation. Il mobilise de façon transversale des technologies de l'information et de la communication.

#### > DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (250 heures)

Ce quatrième domaine traite de manière générale des institutions du travail social et de leur environnement. Les contenus théoriques relèvent de l'histoire, des missions et du fonctionnement des institutions du travail social, des histoires et des évolutions des politiques sociales en France, des partenariats et des réseaux, de l'introduction au droit, des établissements, des services sociaux, médico-sociaux et des institutions de l'éducation spécialisée et enfin de l'action éducative et du territoire.

Les positionnements professionnels visés par le contenu de formation sont :

- Posture éthique
- Analyse des pratiques professionnelles, réflexivité
- Positionnement professionnel dans les relations partenariales, institutionnelles, interinstitutionnelles et de réseaux
- Positionnement professionnel dans la représentation du service, de l'établissement et de l'institution

Ce domaine se décline en 11 modules de formation répartis sur les trois années de formation. Il permet entre autres aux apprenants d'inscrire leur pratique éducative à l'échelle d'un territoire et dans une dynamique partenariale.

#### 2) La formation pratique:

Même si depuis sa création, le diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé est réformé régulièrement, **la formation en alternance** reste la base commune de ses différentes organisations. Les apprenants inscrits dans cette formation qualifiante effectuent des séquences de formation sur des sites qualifiants<sup>5</sup>. L'alternance entre les périodes en institut et les séquences sur site soutient la professionnalisation des apprenants à hauteur de 1450 heures de formation théorique et 2100 heures, soit 60 semaines de formation pratique.

Si les quatre domaines de compétences sont appréhendés de façon transversale au cours des différentes expériences sur sites, l'acquisition de compétences se fait progressivement tout au long du parcours de formation pratique de l'apprenant. Chaque année de formation permet de réaliser un focus sur une à deux thématiques liées au référentiel professionnel du métier, et ce, de façon théorique et pratique.

La réalisation d'une séquence de formation pratique dans une structure recevant du public en situation d'hébergement est conseillée. De plus, chaque apprenant s'inscrit dans un parcours représentatif d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention. Chaque période de formation pratique se fait en alternance avec des regroupements au sein de l'institut afin de permettre aux apprenants une prise de recul sur leur expérience et ainsi de les maintenir dans une dynamique réflexive au service des personnes concernées. Le rôle spécifique des référents de parcours (décrit en page 16) prend ici toute son importance.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir annexe 1, typologie des établissements, structures et services accueillants des stagiaires ES

Enfin, les apprenants en situation d'emploi d'éducateur spécialisé doivent effectuer des séquences de formation pratique qui soient représentatives d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention. <sup>6</sup>

#### a) En première année :

8 semaines de formation sur site sont réalisées au cours des deux premiers semestres de la formation au sein d'une structure relevant du champ de l'éducation spécialisée et dépendant du secteur social et médico-social (280h). Cette séquence de formation pratique de 8 semaines est dédiée à la découverte du secteur sous le prisme du projet (projet d'établissement, projet éducatif, projet personnalisé, ...) et s'effectue dans le second semestre de la formation. Les stagiaires sont encadrés par un référent titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Les apprenants en situation d'emploi effectuent une séquence de 8 semaines dans les mêmes conditions.

#### b) En deuxième année :

22 semaines de formation pratique réalisées au sein d'une structure d'intervention sociale et médico-sociale permettent aux apprenants de s'inscrire dans le travail en équipe pluriprofessionnelle et de saisir les enjeux de la communication professionnelle et d'en acquérir les compétences. Cette séquence se réalise au cours des semestres 3 et 4 de la formation. Les stagiaires sont encadrés par un référent titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou professionnel expérimenté de niveau III ou II.

Les apprenants en situation d'emploi effectuent une séquence de formation pratique dans les mêmes conditions.

6 à 8 semaines de formation réalisées sur sites qualifiants au cours du semestre 4, permettent aux apprenants de découvrir une institution, son public et son environnement dans la perspective de s'engager dans une **expérience à responsabilité**.

Les apprenants en situation d'emploi peuvent effectuer cette expérience chez leur employeur.

#### c) En troisième année :

22 à 24 semaines de séquence dite « à responsabilité » est à réaliser dans la continuité de la période de formation pratique effectuée au semestre 4 de la deuxième année. Il s'agit pour l'apprenant d'investir les fonctions d'un.e éducateur.trice spécialisé.e afin de **confirmer et développer une pratique professionnelle**. La durée de cette dernière expérience sur site permet de cibler plus spécifiquement la relation éducative spécialisée, ainsi que la dimension interinstitutionnelle, les partenariats et les réseaux. Cette séquence est encadrée par un référent titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou professionnel expérimenté de niveau III ou II.

Les apprenants en situation d'emploi peuvent effectuer cette expérience chez leur employeur.

#### 3) Les épreuves de certification<sup>7</sup> :

Les quatre domaines de compétences inhérents au diplôme d'Etat sont validés séparément par huit épreuves de certification. Seules les deux parties d'un même domaine sont compensables entre elles. Sur les huit épreuves participant à la certification, sept sont organisées par l'IRTS-CA et une par le Rectorat. Pour valider

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Références : Arrêté du 23 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Annexe 2, référentiel de certification DEES.

chacun des domaines, les candidats doivent obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour chaque domaine. Un règlement de certification est transmis aux apprenants à leur entrée en formation.

Domaine de compétences 1 « la relation éducative spécialisée » :

Afin de montrer sa capacité à adopter une posture réflexive sur sa pratique et à mobiliser ses connaissances théoriques, le candidat effectue une **présentation de son parcours de formation**. Cette épreuve orale d'une durée de 30 minutes (présentation 10 mn et échange 20 mn), réalisée en fin de formation au semestre 6, s'appuie sur trois travaux au choix intégrés au livret de formation. Le candidat présente au jury (composé d'un formateur et d'un professionnel) trois écrits qu'il a élaborés au cours de sa formation et les soutient avec une note réflexive posée sur son parcours. Cette soutenance orale de coefficient 1 est notée sur 20.

Une soutenance orale de 40 minutes (présentation 10mn et échange 30mn) d'un **mémoire de pratique professionnelle** doit permettre au candidat de montrer sa capacité à analyser une question sociale ou un questionnement professionnel, à s'inscrire dans une méthodologie de recherche et ainsi marquer sa démarche de construction de représentations s'appuyant sur des références théoriques et la réalité du terrain.

Ce travail d'élaboration écrite de 40 à 50 pages demande une articulation entre théorie et pratique puisqu'il cible l'appropriation des compétences liées à l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service de l'intervention sociale. L'épreuve est organisée par le Rectorat après le dépôt du livret de formation et de ses pièces constitutives. Une note pour l'écrit sur 20 à coefficient 1 et une note pour l'oral sur 20 à coefficient 1.

La moyenne des trois notes est prise en compte pour la certification.

Domaine de compétences 2 « conception et conduite de projets éducatifs spécialisés » :

Une **étude de situation individuelle ou collective** s'effectue par un devoir sur table réalisé au cours du semestre 5 de la formation. Au choix entre un devoir d'étude de situation ou de dissertation, le candidat dispose de 4 heures pour montrer sa capacité à mobiliser des connaissances théoriques et la méthodologie de la conception et la conduite de l'action éducative. Le devoir écrit est corrigé par un formateur, il est noté sur 20, coefficient 1.

Réalisée en fin de première année de formation, soit au semestre 2, une soutenance orale du **projet éducatif spécialisé** permet au candidat de présenter le projet socio-éducatif à dimension culturelle, artistique ou autre dans lequel il s'est engagé collectivement pour l'élaboration d'une médiation en situation d'immersion sur un terrain professionnel pendant le semestre 2. La présentation orale réalisée devant un formateur et un professionnel est notée sur 20 avec un coefficient 1, elle s'appuie sur un dossier de 10 à 12 pages écrit collectivement. Ce dernier est noté sur 20, coefficient 1.

La moyenne des trois notes est prise en compte pour la certification.

> Domaine de compétences 3 « travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle » :

Une **élaboration d'une communication professionnelle** s'effectue à partir d'une situation rencontrée lors d'une période de formation pratique. Le candidat doit montrer sa capacité à rédiger et transmettre de l'information par l'élaboration d'une communication professionnelle pour un destinataire cible. Cette épreuve orale se déroule au semestre 4. La soutenance réalisée devant un formateur et un professionnel est notée sur 20, coefficient 1.

A partir de pratiques professionnelles repérées et expérimentées sur la deuxième séquence de formation sur site, le candidat rédige un dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles de 8 à 10 pages lui permettant de montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles, le travail d'équipe et l'accompagnement des personnes. L'épreuve qui a lieu au cours du quatrième semestre de formation cible le repérage de la capacité du candidat à analyser un ou plusieurs enjeux du travail d'équipe et de la dynamique institutionnelle. L'écrit est noté sur 20, coefficient 1. Une soutenance orale de 30 minutes (présentation 10mn, échange 20mn) effectuée devant un jury composé d'un formateur et d'un professionnel est notée sur 20, coefficient 1.

La moyenne des trois notes est prise en compte pour la certification.

> Domaine de compétences 4 « dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux » :

La première épreuve de ce domaine est un **contrôle de connaissances sur les politiques sociales**. Il s'agit d'un devoir sur table portant sur les connaissances des politiques sociales et l'élaboration d'une proposition d'action partenariale ou d'une aide à la décision. D'une durée de 4 heures, il est réalisé au cours du semestre 6 de la formation.

Un formateur évalue les capacités du candidat à connaître les politiques sociales, se positionner dans un travail partenarial et participer à une réflexion collective. L'écrit est noté sur 20 avec un coefficient de 1.

La seconde épreuve se réalise au semestre 6 de la formation. Elle consiste pour le candidat à élaborer un dossier à partir de l'analyse d'une problématique territoriale ou partenariale. Cet écrit de 8 à 10 pages soutenu à l'oral (présentation 10mn, échange 20mn) doit permettre au jury, composé d'un formateur et d'un professionnel, d'évaluer les capacités du candidat à connaître et analyser un environnement institutionnel ainsi que d'utiliser les différentes ressources de cet environnement institutionnel et partenarial en situation professionnelle (politiques sociales et dispositifs).

Le dossier s'élabore à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'étudiant pendant sa troisième année de formation. L'analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs doit y être proposée. Le dossier est noté sur 20, coefficient 1 et l'oral est noté sur 20 avec un coefficient de 1.

La moyenne des trois notes est prise en compte pour la certification.

Les candidats ayant participé à la 1<sup>ère</sup> partie du domaine de compétences 1, ainsi qu'aux épreuves des domaines 2, 3 et 4 dans leur ensemble sont présentés par l'IRTS-CA à la session d'examen organisée par le Rectorat qui gère, à cet effet, la deuxième épreuve du DC1 (mémoire de pratique professionnelle), ainsi que le jury plénier qui statut sur les résultats de l'ensemble des épreuves.

En cas de validation partielle du diplôme, l'IRTS-CA propose un contrat pédagogique aux étudiants désirant se présenter à la session organisée l'année suivante. Ainsi, ils pourront bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif sur les modules de formation inhérents au(x) domaine(s) de compétences non validé(s).

#### Calendrier certification en centre de formation (IRTS-CA)

Semestre	DC1	DC2	DC3	DC4
1	1			
2	Juin : Projet éducatif spécialisé			
3	3			

4		Avril: Etude de situation individuelle ou collective	Mars: élaboration d'une communication professionnelle Juin: Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles	
5				
6	Mai : Présentation du parcours de formation			Février: Contrôle de connaissances politiques sociales Avril: Analyse d'une problématique territoriale ou partenariale

## Calendrier certification en centre d'examen (Rectorat)

Semestre	DC1	DC2	DC3	DC4
6	Juin :			
	Mémoire de			
	pratique			
	professionnelle			

# III – Modalités pédagogiques à l'IRTS-CA et dans la formation ES en particulier

Le processus de qualification s'articule autour de différentes modalités de formation qui relèvent d'approches théoriques et méthodologiques. Les étudiants bénéficient de travaux dirigés et de travaux pratiques, d'un enseignement d'une langue vivante étrangère (anglais) et d'un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques. Nous mettons un accent particulier à la participation des personnes concernées par l'accompagnement socio-éducatif. En effet, le témoignage et l'expertise de ces dernières sur leur propre histoire et parcours contribuent à sensibiliser les futurs éducateurs spécialisés à l'importance de la mobilisation des capacités des personnes, même les plus vulnérable. L'ensemble inscrit les étudiants dans une initiation à la méthode de recherche.

Entre expérimentation et conceptualisation, la finalité de la formation que nous dispensons à l'IRTS-CA est de faire naître une posture professionnelle idoine à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. En ce sens, nous développons une pédagogie qui repose sur la confiance. Cette confiance fait émerger les capacités à être, à écouter, à soutenir, à s'engager.

Dans cette perspective, nous ciblons la participation des personnes accompagnées au processus de formation des étudiants. Pour Dominique Depenne (2012), le travail social doit commencer par la reconnaissance et non par la connaissance, car « entrer en relation avec un Autre qu'on a déjà réduit à ce que l'on sait (ou croit savoir) de lui, c'est exactement supprimer toute possibilité de le rencontrer »<sup>8</sup>. Ainsi, nous reconnaissons l'expertise des personnes concernées sur leur propre situation et nous accordons une grande importance au partage de savoir entre les différents acteurs concernés par l'intervention sociale. C'est notamment dans cette dynamique que les unités d'approfondissement représentent un dispositif de formation phare.

En effet, ces séquences de formation<sup>9</sup> qui se déroulent pendant la dernière année ont pour objectif principal de permettre, en relation étroite avec la période de formation pratique longue dite à responsabilité ou le poste de travail pour les salariés, d'articuler les trois dimensions de la fonction professionnelle :

- « Agent » d'une entreprise, d'une institution ou d'une collectivité qui mobilise un ensemble de compétences en partenariat avec d'autres services.
- « Acteur » assurant le service approprié auprès des personnes ou de groupes en situation particulière ou dont les relations sociales peuvent être améliorées ou dynamisées.
- « Auteur » comme compétences de professionnel avec l'analyse rigoureuse de situations, l'utilisation judicieuse des techniques et méthodes appropriées à l'aide ou à l'accompagnement adaptés, l'action en collaboration entre ASS, EJE, ES et d'autres professionnels.

#### 1) Implication du référent de parcours, travail de groupe et accompagnement individuel

L'apprentissage du métier s'effectue dans le même temps par un accompagnement pédagogique qui se décline dans une dimension collective. En effet, chaque année, nous accueillons les nouveaux apprenants, en composant quatre groupes où une quinzaine d'entre eux se découvre et découvre l'IRTS-CA. En première année, ces apprenants ne se connaissent pas, ils n'ont que très peu de repères sur l'architecture de leur nouvel espace d'apprentissage. Le groupe de référence de parcours va donc être un lieu central dans leur cursus de formation.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Revue "éclairage" n° 18, 2019, page 3.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Référentiel pédagogique IRTS-CA des Unités d'Approfondissement.

#### a) Une équipe pédagogique, des référents de parcours :

Un responsable de la formation coordonne l'équipe de professionnels et veille à la qualité des contenus pédagogiques. Il est le garant du parcours de formation des apprenants et représente une ressource au sein de l'IRTS-CA. Il est également l'interlocuteur référent des partenaires et des personnes sollicitant des informations sur la formation des éducateurs spécialisés.

Si l'ensemble des formateurs et vacataires de l'institut sont engagés dans la formation théorique des apprenants, cinq formateurs, anciens éducateurs spécialisés, occupent plus spécifiquement les fonctions de référents de parcours<sup>10</sup>. Ces fonctions les conduisent à cheminer en éclaireur avec les étudiants en les mettant au cœur de leur processus de formation, en les aidant à prendre conscience qu'il y a un vrai chemin à parcourir pour devenir professionnel. Ils les guident, en montrant les différents chemins empruntables, en éclairant leur route, en désignant les obstacles et dangers, les diverses possibilités de regarder, d'envisager les choses et les gens, de comprendre, d'analyser. Ils assurent aussi la sécurité des étudiants, en anticipant les difficultés, en les aidant à s'y préparer avec des repères identifiés. Ils leur permettent d'apprendre dans les meilleures conditions. Le référent de parcours s'emploie à permettre le cheminement et la construction de l'identité professionnelle des apprenants, des futurs éducateurs spécialisés. Ils s'intéressent aux étudiants (ce qu'ils ont vécu, vu, ce qui les a touchés, etc.) pour qu'ils soient eux-mêmes en mesure de le faire pour d'autres (les personnes concernées).

Ils apportent de la considération, de l'attention, du respect sur la façon de voir les choses, sur le rythme d'apprentissage de chacun. Ils sont des modèles d'identification et à ce titre ils sont attentifs à ce qu'ils font, disent, transmettent, à leur façon d'être en relation, à leur posture.

Pour proposer un possible modèle d'identification professionnelle, les référents de parcours insufflent dans leurs relations pédagogiques les mêmes principes éthiques, valeurs et façons de faire et d'être que ceux qu'ils souhaiteraient que ces futurs professionnels soient en mesure de mobiliser eux-mêmes avec les publics qu'ils accompagneront. Il est question ici d'isomorphisme.

Ils assurent donc une transmission de savoirs professionnels et conceptuels dédiés au parcours de formation des étudiants. Cette équipe de cinq référents de parcours porte un intérêt à la pensée critique et pense son action pour participer à la construction du secteur social et médico-social en formant les éducateurs spécialisés de demain. Son identité et sa culture se sont construites au travers de leurs propres formations et de leur expérience en tant que travailleurs sociaux. Aujourd'hui ces référents participent à l'élaboration d'une pédagogie qui se veut respectueuse des individus et attentive aux apprenants. Elle correspond à un véritable accompagnement vers le développement d'un esprit critique de la part de ces derniers.

Cet accompagnement pédagogique est soutenu par une assistante de formation. Son rôle est de guider et d'assister chaque apprenant dans l'élaboration de son livret de formation. Elle accueille toutes les demandes liées à la formation et fait le lien avec la responsable de la filière.

Des professionnels du secteur confirmés et des pédagogues vacataires sont associés par l'équipe de formateurs sur les accompagnements pédagogiques, ainsi que sur la préparation à la certification jusqu'aux épreuves de certification.

L'équipe de formateurs référents participe également à des temps de rencontre réflexifs avec leurs homologues des instituts de formation issus de la Plateforme UNAFORIS Grand-Est afin de tendre vers des contenus pédagogiques et des modalités de certification harmonisés sur la région.

Cet environnement lié à l'accompagnement pédagogique s'inscrit donc dans un maillage plus global à l'échelle de l'IRTS-CA et de la Région Grand-Est.

#### b) Du collectif pour une pédagogie adaptée :

Revue le sociographe hors série octobre 2018, sous la direction de N. Veyrié, C. Tourrilhes, G. Schmitt, La formation en travail social – Expériences, espaces et processus pédagogiques, page 49.

Le travail en groupe, représente donc le premier des axes principaux de travail pour le référent de parcours, c'est le lieu d'exercice du respect du cadre posé induit par la dynamique collective.

Finalement, les règles qui régissent le groupe d'apprenants sont simples, mais elles appellent de nombreux commentaires. En premier lieu, le travail collectif convoque la présence des apprenants et leur engagement, lesquels font référence à l'écoute active. Il est primordial d'être là quand le collègue de promotion s'exprime, se sentir concerné, donner son point de vue. Nous faisons le lien direct avec le travail d'équipe. Travailler ensemble, c'est aussi prendre soin les uns des autres.

La participation donne la possibilité d'évoquer des situations vécues sur le terrain et de poser les questions qu'elles soulèvent. Cela conduit les apprenants à prendre la parole, même pour les plus réservés. La parole est centrale dans le travail de l'éducateur spécialisé, les apprenants y sont donc confrontés dès le début de leur formation.

Les apprenants, grâce au travail en groupe, apprennent à mieux se connaître eux-mêmes, à se forger une opinion et à se construire professionnellement.

Le groupe de référence de parcours constitué pour une ou deux années est à la fois un groupe de parole et d'écoute pour les apprenants, un outil pédagogique pour le formateur ainsi qu'un lieu d'apprentissage de soi et des autres.

En deuxième et troisième année, le groupe composé est le même pendant ces deux ans du cycle de formation. Cette continuité permet l'instauration d'une confiance nécessaire à la progression pédagogique qui conduira les apprenants à développer un positionnement professionnel. Afin de formaliser cette posture, des moments très formels existent. Les épreuves de certification et les visites de stage en représentent les socles.

#### c) Du parcours personnalisé à l'accompagnement individuel :

La formation se construit également en fonction du parcours des apprenants. En effet, les personnes ayant une validation partielle du diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) se voient proposer un parcours de formation spécifique et adapté à leurs besoins pour développer les compétences inhérentes aux domaines non validés. De plus, des cursus de formation et des diplômes (niveau II) ouvrent droits à l'allègement de certains contenus de formation, dans cette logique, des apprenants justifiant de l'apport de contenus théoriques idoines au diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé peuvent se voir proposer un parcours de formation déchargé de certains contenus voire des dispenses pour les diplômes de niveau II du travail social (EJE, ETS, ASS, CESF).

La formation permet aux apprenants de découvrir différents domaines d'intervention (parcours dans la formation pratique, unités d'approfondissement,...). La qualification, quant à elle, ouvre des perspectives professionnelles variées car de nombreux débouchés s'offrent aux diplômés dans la justice, le handicap, l'aide sociale, etc.

Dans un parcours de formation adapté à chaque situation, à la demande ou sur rendez-vous, des entretiens individuels permettent de rassurer les apprenants. La disponibilité et la permanence de la présence des formateurs référents les situent comme des personnes ressource. Dans ce duo relationnel, les référents rendent visible ce qui est palpable par l'ensemble des acteurs, que ce soit positif ou négatif, pour donner du sens et faire des liens entre l'agir et la pensée. La relation de confiance qui s'instaure ouvre des possibles là où parfois des tensions viennent mettre à mal les apprentissages.

L'accompagnement pédagogique demande une adaptation au cas par cas. Aucun apprenant n'a les mêmes besoins, ressorts ou problèmes que les autres. Les formateurs référents étayent les parcours individuels de façon parfois très personnalisée dans leurs développements professionnels et leurs apprentissages. Les entretiens formels ou informels avec les apprenants représentent une part conséquente du travail quotidien.

Souvent, la communication se dématérialise. En effet, la dimension régionale de l'institut éloigne physiquement les apprenants de leur espace de formation, l'outil privilégié devient alors le courrier électronique.

L'accompagnement individuel est une activité particulière qui exige une autre forme de posture et mobilise d'autres compétences pédagogiques qu'un enseignement classique.

Là aussi, le rôle de l'assistante pédagogique est central puisqu'elle élabore et alimente un dossier pédagogique qui retrace le parcours de l'apprenant pendant toute la durée de sa formation.

#### 4) Les espaces de rencontre

#### a) La visite de stage:

La visite de stage, réalisée en troisième année, représente un temps pédagogique fort où le référent de parcours se fait garant du cadre mais aussi du fait que l'alternance soit efficiente. L'articulation des liens entre la dimension théorique et la dimension pratique des apprentissages est vérifiée. Le formateur, référent de parcours, devient l'interlocuteur privilégié et de proximité pour chacun des acteurs (terrain professionnel et apprenant).

Cet espace de rencontre tripartite permet une régulation à de multiples niveaux (réajustement des objectifs de l'étudiant, rappel du cadre du stage aux différents protagonistes, médiation en cas d'incompréhension ou de conflits entre les différentes parties, etc.). Le but étant que chacun sache où il va, où il peut s'avancer, s'aventurer pour que la pratique professionnelle soit la plus opérationnelle possible, qu'elle permette d'identifier ce qui fonctionne ou non, les bénéfices ou risques encourus. L'IRTS-CA, le site qualifiant et le stagiaire cherchent alors ensemble à tirer des leçons des expériences vécues, positives ou négatives, afin d'en faire, une fois encore, des savoirs pour les actions futures.

Ce point d'étape dans l'accompagnement de l'étudiant s'effectue dans une dynamique partenariale. En effet, les sites qualifiants et l'IRTS-CA s'accordent sur les modalités de l'alternance entre terrain professionnel et institut de formation et actent cette dynamique par la signature d'une convention à l'occasion de l'accueil de chaque étudiant stagiaire (4 périodes de stage).

#### b) Les réunions avec les référents professionnels des sites qualifiants :

Trois rencontres collectives, correspondant aux trois expériences sur sites qualifiants inhérentes à la formation, sont programmées chaque année entre les référents professionnels et les référents de parcours. L'alternance demande effectivement l'existence d'espaces de rencontre et d'échange avec les terrains professionnels. Ces temps de réunions s'organisent au sein des locaux de l'IRTS-CA et chacun des référents professionnels désignés par les sites qualifiants est convié par courrier postal. Les apprenants délégués de promotion sont également invités afin de pouvoir rendre compte de ces échanges à leurs pairs.

Les formateurs, référents de parcours rappellent les enjeux de la formation et les spécificités des années concernées. Ainsi, les référents professionnels peuvent faire part de leurs réflexions et leurs questionnements sur l'accueil des stagiaires.

L'alternance se concrétise alors par une coopération entre ses différents acteurs : les sites qualifiants au travers des référents professionnels, les stagiaires avec leurs représentants élus et l'organisme de formation par les référents de parcours.

#### 5) De la représentation à la coopération pour une démarche qualité :

Des élections de délégués de promotion sont réalisées pour chaque année de formation. Chaque promotion dispose de temps collectifs de concertation et d'information avec un formateur référent issu des membres de l'équipe des référents de parcours. Des réunions formalisées sont effectuées soient à la demande des étudiants, soit sur proposition du référent de promotion. Ces rencontres représentent des espaces de régulation, ainsi qu'un support important à l'évaluation du dispositif de formation dans son ensemble.

Afin de maintenir le dispositif de formation dans une démarche qualité, un temps d'évaluation collective (1/2 journée) est réalisé à la fin de chaque année. Chaque promotion, les référents de parcours ainsi que l'ensemble des formateurs intervenants dans la formation des éducateurs spécialisés se réunissent afin d'évaluer ensemble les séquences de formation proposées dans l'année de référence.

De plus, les délégués de chaque promotion sont invités à participer au conseil technique pédagogique, ainsi qu'au conseil de perfectionnement afin d'apporter leur contribution à l'amélioration du dispositif de la formation.

La participation des délégués des apprenants aux conseils d'administration et assemblées générales de l'association les inscrit également au cœur de la vie institutionnelle de l'IRTS-CA.

#### **Conclusion**

Pour mener à bien son projet pédagogique, l'équipe de formateurs de la formation des éducateurs spécialisés choisit de s'appuyer sur les intérêts des stagiaires, leurs compétences, leurs motivations, les amenant à s'interroger sur ce qu'ils ont observé, à analyser des situations, à saisir des finalités, des enjeux. Pour les amener ainsi à prendre conscience du sens de tous ces paris sur l'avenir que l'on fait quand on travaille au quotidien en tant que travailleur social. L'apprenant est ainsi accompagné dans un apprentissage du pas de côté, de la prise de recul.

On demande de plus en plus aux apprenants d'être en mesure d'expliciter les savoir-faire et savoir-être mobilisés et/ou acquis, de savoir s'exprimer avec le vocabulaire juste sur leur pratique. Comme le rappelle Maud Hatano-Chaldivan « Le savoir (...) est étroitement lié à une nouvelle forme de compétence, aujourd'hui essentielle dans les parcours de formation, celle de savoir mettre en mots son expérience selon une perspective réflexive. La mise en mots de l'expérience occupe donc une place croissante dans les modalités d'évaluation. » (Hatano-Chaldivan Maud, 2012, p.7-12).

C'est toute une démarche de formation individuelle qui est accompagnée, pas seulement la réception et l'acquisition de savoirs. La diversité des situations vécues par les apprenants est une force dans les temps de regroupements à l'institut de formation. Le lien entre la théorie et la pratique est décliné pour que l'apprenant au travers de ses questionnements trouve le sens de ses actions et repère le sens du métier d'éducateur spécialisé.

C'est ce qui permet, en atelier collectif, d'appréhender les notions de différence, de tolérance, d'acceptation, de respect, d'écoute, de travail sur les représentations ou encore de prise de recul.

Ainsi, l'équipe de formateurs épaulée par une assistante et des professionnels du secteur aiguise la curiosité et affine le goût de l'apprentissage pour conduire les apprenants au diplôme d'Etat et ainsi à exercer le métier d'éducateur spécialisé.